



Département de la Haute-Garonne

Mairie de

GOURDAN-POLIGNAN

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	12
votants (3 abstentions) (Le Maire s'étant retiré)	11

OBJET :

Examen et vote du
compte administratif
2023 de la commune

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024
ID : 031-213102247-20240411-DEL_2024_03_02-BF

SLO

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2024-03-02

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. COLLA, 1^{er} Adjoint. Secrétaire de séance Mme BRESSOLE Corinne.

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GALLEGO, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, Mme RENAUD

Absents excusés : M. BRATUCCI (Procurator à Mme ECHEVARNE), M. GABAS (Procurator à M. FRATUS), M. MARTINEZ (Procurator à Mme GEVREY)

Absents non excusés :

Vu les articles L. 2121-14 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que M. Serge COLLA a été élu pour présider la séance lors de l'adoption des comptes administratifs,

Considérant que M. Patrick SAULNERON, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour le vote des comptes administratifs,

Considérant la présentation des budgets primitifs et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant la présentation du compte administratif de la commune pour 2023 comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		320 902,33		132 503,50		453 405,83
Opérations de l'exercice	1 896 916,74	2 012 321,05	608 736,89	727 717,53	2 505 653,63	2 740 038,58
Totaux	1 896 916,74	2 333 223,38	608 736,89	860 221,03	2 505 653,63	3 193 444,41
Résultat de clôture		436 306,64		251 484,14		687 790,78
Restes à réaliser			64 500,00	70 000,00	64 500,00	70 000,00
Totaux cumulés	1 896 916,74	2 333 223,38	673 236,89	930 221,03	2 570 153,63	3 263 444,41
Résultats		436 306,64		256 984,14		693 290,78

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 031-213102247-20240411-DEL_2024_03_02-BF

SLO

S'étant fait présenter le compte administratif du budget principal de la commune et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- donne acte, au Maire, de la présentation faite du compte administratif du budget principal de la commune,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.



Le Président de séance

Serge COUILLON

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>